

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch

Séance du : 5 mai 2008
Convocation du : 28 avril 2008



Objet : *Déchets recyclables. Contrat Ecoemballages avenant au barème D.*

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique BARTHELEMY

Etaient présents : R Fournel, M. Barthélemy, R Uzes, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailler, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Buëch, Michel Mescle, invite Maurice Chautant à présenter les éléments du dossier.

Maurice Chautant, Vice-Président chargé des déchets et de l'environnement, informe les délégués de la modification du cahier des charges d'agrément de l'organisme EcoEmballages.

En conséquence il convient de rédiger un avenant transcrivant les modifications qui sont notamment relatives aux :

- soutien à la compensation
- soutien au compostage et à la méthanisation
- soutien à la connaissance des coûts et à la connaissance des leviers d'optimisation

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet d'**avenant au Contrat Programme de Durée barème D** avec Eco Emballages, autorise le Président à le signer.

votants : 19 pour : 19 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Michel Mescle

